

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

\*\*\*\*\*

Séance du 19 septembre 2024

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	9

L'an deux mille vingt quatre  
Le 19 septembre

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

**Présents :** M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine — Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

**Absent excusé :** M. BUL Alain

**Secrétaire de séance :** Mme RODRIGUEZ Noémie

**Date de convocation :** 9 septembre 2024

Objet de la Délibération :  
**Aménagement d'une aire de loisirs**

2024 / 033

Vu la délibération n°2022-027 relative à l'étude de faisabilité, le plan général d'aménagement et les propositions d'aménagements urbanistiques du parking des forains et de l'aire de jeux,

Vu la délibération n°2024-004 relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage – maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'une aire de loisirs et les travaux connexes

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le projet de réaménagement de l'aire de loisir intergénérationnelle.

Le coût de l'aménagement de cette aire est estimé à 32 853 €HT.

Il se divise comme suit :

- Mobilier urbain et jeux pour enfants – CHALLENGER : 22 142 € HT
- Espace vert et terrassement – SERPE : 9 680 € HT
- Copeaux de bois pour sol jeux d'enfants – AGRESTA : 756 € HT
- Panneau information – CASAL SPORT : 275 € HT

Il propose à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet.

**OUI** l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

... **APPROUVE** l'estimation du projet décrit ci-dessus,

... **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Pierre BLANQUE

